

Exigences légales relatives aux autorisations environnementales

Outil d'aide à la décision

Introduction

Cet outil présente les principales exigences légales relatives aux autorisations environnementales qui pourraient être applicables à des projets de recherche. Il couvre les lois et règlements fédéraux et québécois les plus pertinents. Il vise à supporter la communauté scientifique dans l'application du *Plan d'action sur la responsabilité environnementale en recherche* qui demande aux chercheuses et chercheurs d'identifier si leur projet de recherche est assujéti à des exigences légales de nature environnementale.

Avertissement

Ce document est fourni uniquement à titre informatif : il ne constitue pas un avis juridique ni une opinion de quelque nature que ce soit. Il est recommandé d'obtenir un avis juridique auprès d'une personne qui offre des conseils juridiques afin d'appuyer toute prise de décision. Cet outil ne constitue pas une liste complète des exigences légales de nature environnementale ou des exigences légales relatives aux autorisations environnementales.

Comment utiliser l'outil

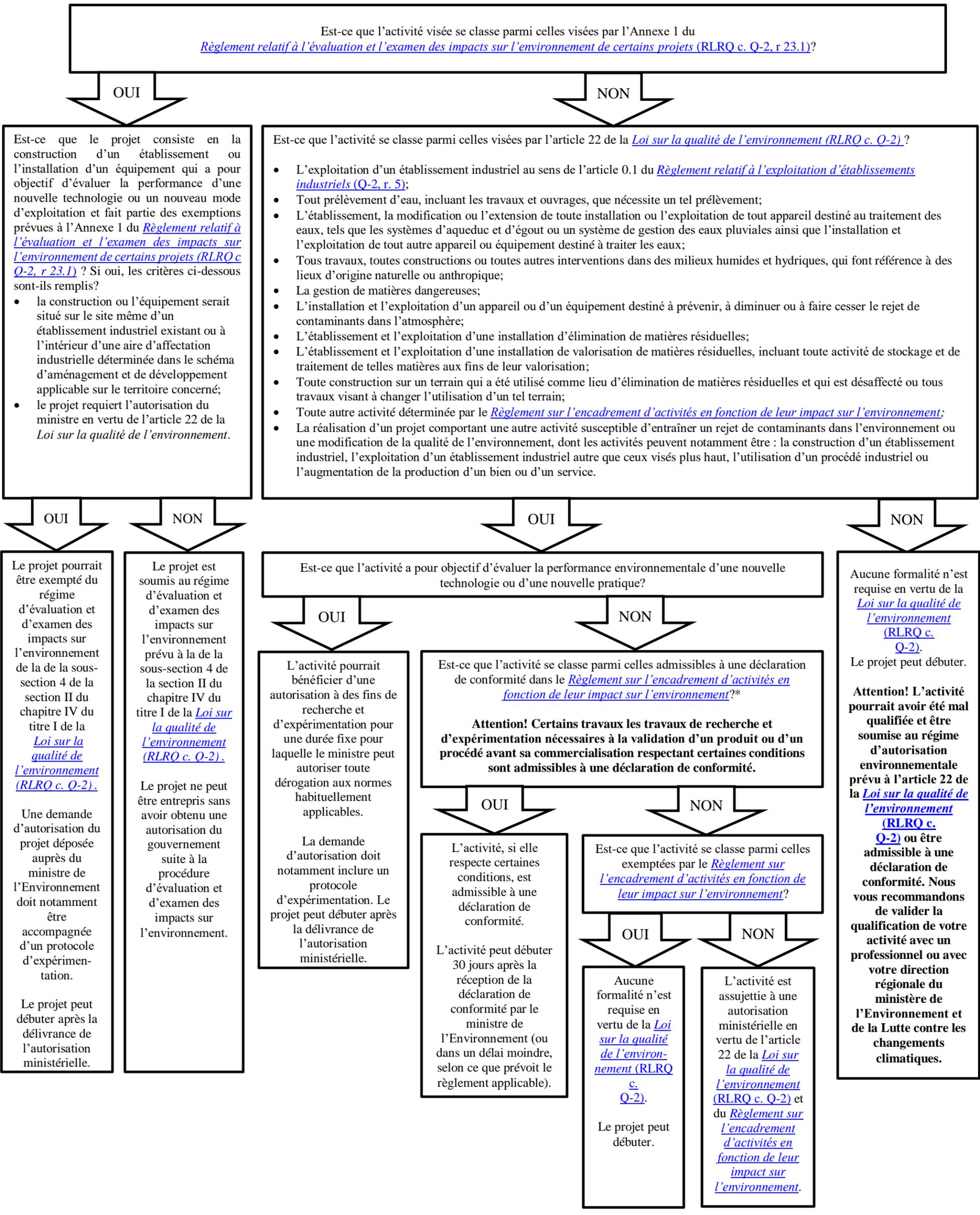
L'outil présente d'abord les exigences légales relatives aux autorisations environnementales applicables en vertu des lois québécoises (Annexe A) et ensuite les exigences légales relatives aux autorisations environnementales applicables en vertu des lois fédérales (Annexe B). Il est nécessaire de passer en revue chaque schéma de ces annexes, car ils se rattachent à des lois différentes. Comme il est possible qu'un projet de recherche soit soumis simultanément à des exigences fédérales et québécoises, les annexes A et B doivent toutes deux être consultées.

Table des matières

Annexe A – Exigences légales - Autorisations environnementales - Lois québécoises	3
Schéma 1 – Loi sur la qualité de l’environnement	3
Schéma 2 – Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	4
Schéma 3 – Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier	5
Annexe B – Exigences légales - Autorisations environnementales - Lois fédérales.....	6
Schéma 1 – Loi sur l’évaluation d’impact et Loi sur la Régie canadienne de l’énergie	6
Schéma 2 – Loi sur les pêches	7
Schéma 3 – Loi sur les espèces en péril	8

SCHÉMA 1

EXIGENCES LÉGALES RELATIVES AUX AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES SELON LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (RLRO c. Q-2)



* Le [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) est entré en vigueur le 31 décembre 2020. Le [Règlement relatif à certaines mesures facilitant l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements \(chapitre Q-2, r. 32.1\)](#) est abrogé.

SCHÉMA 2

EXIGENCES LÉGALES RELATIVES AUX AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES SELON
LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (RLRQ, c. 61.1)

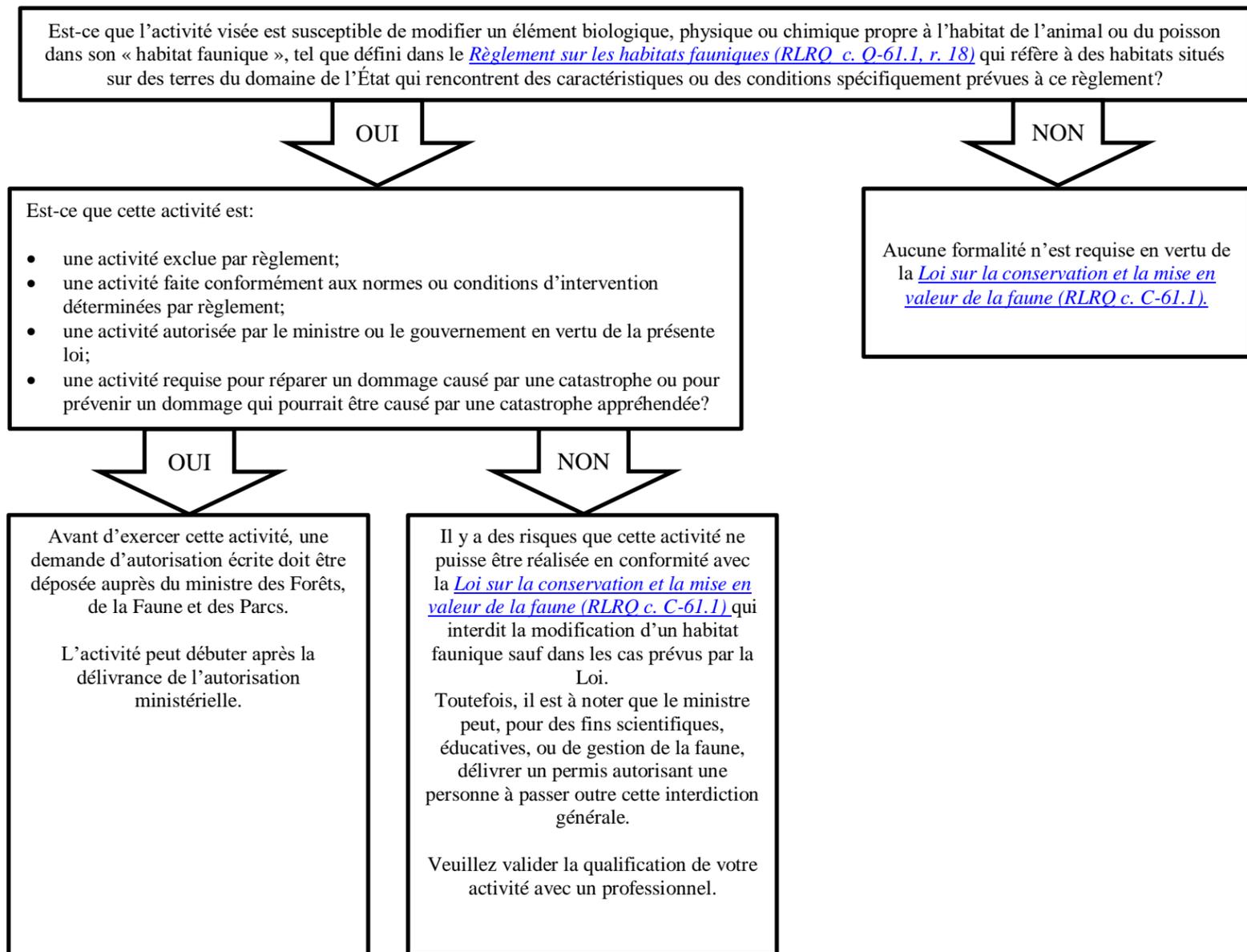


SCHÉMA 1

EXIGENCES LÉGALES RELATIVES AUX AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES SELON LA LOI SUR L'ÉVALUATION D'IMPACT (LC 2019, ch. 28, art. 1) ET LA LOI SUR LA RÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE (LC 2019, c 28)

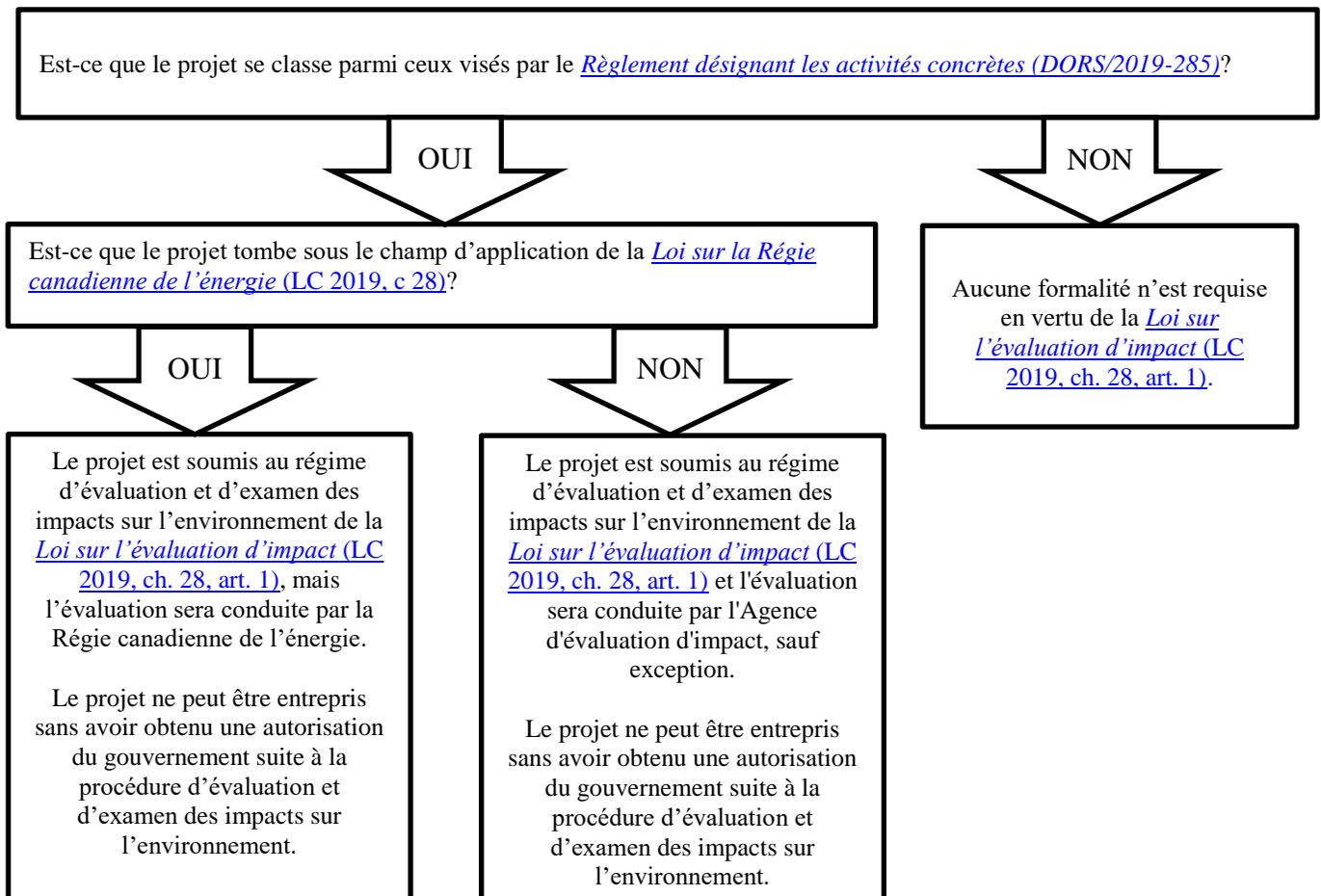


SCHÉMA 2

EXIGENCES LÉGALES RELATIVES AUX AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES SELON LA LOI SUR LES PÊCHES (LRC (1985), ch F-14)

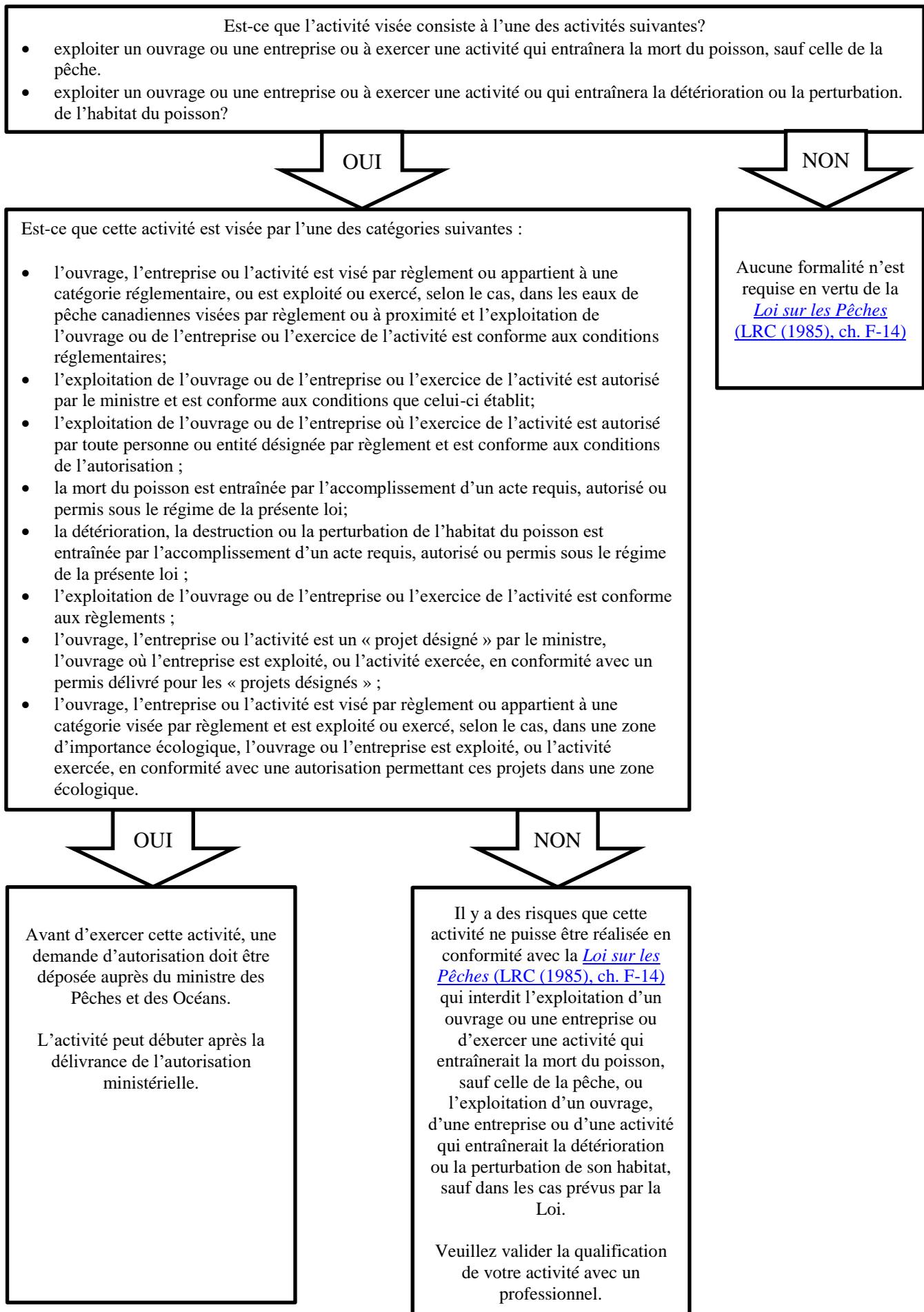


SCHÉMA 3

EXIGENCES LÉGALES RELATIVES AUX AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES SELON LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LC 2002, ch 29)

